

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSTITUTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU JEUDI 23 JUIN 2016, A COUVET, SALLE DES SPECTACLES

Présidence : Le doyen d'âge, M. Alfred Bigler (PLR)

M. Alfred Bigler (PLR) ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à chacun pour cette séance de constitution.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Ouverture de la III^{ème} législature de la commune de Val-de-Travers
2. Arrêté de validation de l'élection du Conseil général
3. Constitution du bureau provisoire du Conseil général
4. Appel
5. Election du bureau du Conseil général
 - a) Président(e)
 - b) Premier vice-président(e)
 - c) Second vice-président(e)
 - d) Secrétaire
 - e) Secrétaire-suppléant(e)
 - f) Deux questeurs
6. Election du Conseil communal
7. Nomination des commissions
 - a) Conseil d'établissement scolaire (3 membres choisis au sein du CG)
 - b) Commission de gestion et des finances (9 membres)
 - c) Commission de naturalisations et des agrégations (7 membres)
 - d) Commission des règlements (7 membres)

Il demande aux membres de l'Assemblée s'ils souhaitent que des modifications soient apportées à l'ordre du jour. Tel n'étant pas le cas, il est considéré comme accepté tel qu'adressé aux membres du Législatif communal.

1. OUVERTURE DE LA III^{EME} LEGISLATURE DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

M. Bigler (PLR) indique que selon l'article 3.3⁴ du Règlement général (RG), c'est au doyen d'âge de cette honorable Assemblée qu'il incombe d'ouvrir la séance de constitution.

Il profite d'exprimer sa vive gratitude aux Conseillers généraux, au Conseil communal et aux employés communaux, pour le travail accompli avec beaucoup d'engagement pour assurer la bonne marche de ces quatre dernières années passées au service de notre commune.

Il souhaite encore une fois la bienvenue aux médias, au nombreux public et à l'Assemblée, plus particulièrement aux nouveaux élus, qu'il félicite pour leur élection à cette nouvelle charge de conseiller. Il espère que ces derniers auront du plaisir à siéger au Conseil général et dans les différentes commissions.

2. ARRETE DE VALIDATION DE L'ELECTION DU CONSEIL GENERAL

Le président procède à la lecture de l'arrêté de validation de l'élection du Conseil général, qui a été publié dans la Feuille officielle du vendredi 24 juin 2016. Il a la teneur suivante :

« *Le Conseil communal de Val-de-Travers*

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

Vu la publication faite dans la Feuille officielle No 23 du 10 juin 2016 du résultat de l'élection au Conseil général du 5 juin 2016;

Considérant qu'aucune réclamation n'est parvenue à la chancellerie d'Etat dans le délai légal, arrête :

Article unique : L'élection du Conseil général du 5 juin 2016 est validée.

Val-de-Travers, le 17 juin 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : Le Chancelier :

Frédéric Mairy : Alexis Boillat »

3. CONSTITUTION DU BUREAU PROVISOIRE DU CONSEIL GENERAL

M. Bigler (PLR) rappelle que, conformément à l'article 3.3⁴ du RG, le doyen d'âge fonctionne comme président provisoire et les 3 plus jeunes membres remplissent les fonctions de secrétaire et de questeurs. C'est ainsi qu'il sera assisté provisoirement de M. Loïc Frey (UDC) en qualité de secrétaire et de MM. Quentin Di Meo (PLR) et Malo Bortolini (PLR) qui rempliront respectivement les fonctions de questeurs.

4. APPEL

Le président provisoire demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 41 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschimann ; Alfred Bigler ; Malo Bortolini ; Chantal Brunner ; Jean-Paul Christen ; Quentin Di Meo ; Yves Fattou ; Hans Peter Gfeller ; Valérie Marquis ; Thierry Michel ; Laurent Patthey ; Céline Rufener Eschler ; Roland Schorderet et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; Romain Jeanneret ; Ion Karakash ; Frédéric Mairy ; Christian Mermet ; François Oppliger ; Lydie Stirnemann ; Loris Vuillomenet et Pierre Wexsteen.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Thierry Ray ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Jean-Paul Chédel ; Caroline Di Paolo ; Loïc Frey ; Laurent Kramer ; Manfred Neuenschwander ; Niels Rosselet-Christ ; Sylvia Schülé et Alexandre Willener.

Majorité absolue : 21 voix

Le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Céline Fauguel, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 86 spectateurs sont présents.

5. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le président rappelle que les élections et nominations se font à bulletin secret. Si le nombre de candidats proposés correspond au nombre de sièges à pourvoir, l'élection est tacite. Il laisse donc la parole aux différents groupes pour lui proposer des candidats aux fonctions de président(e), premier vice-président(e), second vice-président(e), secrétaire, secrétaire-suppléant(e) et questeurs.

Le rapporteur du groupe PLR, M. Quentin Di Meo, propose M. Pierre-Alain Wyss comme président du Conseil général. Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Wyss est élu tacitement.

Le rapporteur du groupe UDC, M. Niels Rosselet-Christ, propose M. Jean-Paul Chédel pour le poste de premier vice-président. Il est élu tacitement.

M. Pierre-Alain Devenoges (PS) annonce ensuite la candidature de M. Gabriel Cimenti (PS) comme second vice-président, qui est également élu tacitement.

Au nom du groupe socialiste, M. Cimenti propose M. François Oppliger comme secrétaire. Aucun autre candidat n'étant présenté, son élection est tacite.

M. Quentin Di Meo (PLR) annonce ensuite la candidature de M. Hans Peter Gfeller (PLR) au poste de secrétaire-suppléant. Ce dernier est élu tacitement.

M. Cimenti (PS) propose Mme Sarah Fuchs Rota comme questeur et M. Di Meo (PLR) confirme M. Malo Bortolini comme questeur. Aucun autre membre n'étant proposé, l'élection de ces 2 candidats est tacite.

C'est ainsi que le bureau 2016-2017 du Conseil général est constitué :

Président	M. Pierre-Alain Wyss (PLR)
Premier vice-président	M. Jean-Paul Chédel (UDC)
Second vice-président	M. Gabriel Cimenti (PS)
Secrétaire	M. François Oppliger (PS)
Secrétaire-suppléant	M. Hans Peter Gfeller (PLR)
Questeurs	M. Malo Bortolini (PLR) Mme Sarah Fuchs Rota (PS)

M. Bigler (PLR) félicite M. Wyss (PLR) pour son élection à la présidence et l'invite à prendre place sur scène. Le secrétaire, M. Oppliger (PS), en fait de même alors que MM. Frey et Bigler retournent dans les rangs de l'Assemblée.

6. ELECTION DU CONSEIL COMMUNAL

Le président remercie le Législatif pour sa confiance et rappelle tout d'abord la teneur de l'article 3.23 RG.

Elections et nominations **3.23** Les candidats sont annoncés au président et présentés par lui. Le suffrage accordé à un candidat ayant décliné sa candidature ou n'ayant pas été présenté avant le scrutin est nul.

²Les élections et nominations se font au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

³Après plus de deux tours infructueux, ou si le nombre des candidats ayant obtenu la majorité absolue dépasse celui des personnes à élire, un tour supplémentaire est organisé et le candidat qui a obtenu le moins de voix au tour précédent est éliminé. Il en ira ainsi de suite dans les éventuels tours suivants jusqu'à ce que le nombre de candidats ayant obtenu la majorité absolue corresponde à celui des personnes à élire.

⁴Pour le calcul de la majorité, il est tenu compte des bulletins rentrés, y compris les blancs, mais sans les nuls.

⁵L'élection tacite est réservée lorsque le nombre des candidats proposés est égal ou inférieur à celui des candidats à élire.

Compte tenu de cet article, il laisse dès lors la parole aux différents groupes pour qu'ils lui annoncent les candidats pour cette élection.

M. Di Meo (PLR) prend la parole en ces termes : « Avant toute chose, nous souhaitons ici remercier et féliciter vivement les 5 Conseillers communaux sortants pour l'excellent travail fourni durant la législature qui touche à sa fin. Leur investissement et leur motivation ont permis à la commune d'avancer dans beaucoup de dossier et de dessiner l'avenir avec maîtrise et anticipation.

Nous profitons de cette occasion ce soir pour définir brièvement ce que serait un Conseil communal idéal pour le PLR. Trois éléments simples mais indispensables. Tout d'abord, des gens compétents avec vision à long terme pour notre commune. Ensuite, des esprits consensuels et axés solutions. Et le dernier mais de loin le moins important, une équipe collégiale qui travaille de concert dans un seul et unique but ; le bien-être des habitants de Val-de-Travers

Si nous parlons de cela ce soir, c'est pour affirmer notre volonté de maintenir un Conseil communal soudé, capable de créer un esprit d'équipe grandement bénéfique à notre commune. Nous le voyons dans d'autres communes du canton, lorsque les membres du Conseil communal ne travaillent pas main dans la main, rien de bon n'est à prévoir.

Nous mettons particulièrement l'accent sur le fait que ce sont des personnes et des compétences qui siègent dans notre Exécutif communal et non des partis. De plus, le moment est convenable ici pour rappeler que l'élection au Conseil général se fait sur le système proportionnel, ce qui n'est pas le cas pour l'élection au Conseil communal qui, elle, est au système majoritaire et n'induit donc pas automatiquement des sièges à un parti.

Au vu de ce qui précède, la section du parti libéral-radical a voté et a décidé de présenter trois candidats au Conseil communal :

- ✓ Mme Chantal Brunner, 4 ans au Conseil communal de Val-de-Travers
- ✓ M. Yves Fatton, 8 ans au Conseil communal de Val-de-Travers
- ✓ M. Thierry Michel, 8 ans au Conseil communal de Val-de-Travers

En présentant nos trois candidats, nous affichons clairement notre volonté de maintenir une continuité dans ce Conseil communal et une stabilité dont la commune a besoin en vue des futurs défis. Nos trois candidats connaissent la commune et son fonctionnement. Ils ont atteints une expertise dans les dossiers, inégalée à ce jour. Ils ont apporté leur esprit d'équipe, de collégialité et de proximité, grandement efficace et apprécié à Val-de-Travers.

Cela dit, nous invitons les membres du Conseil général à voter pour les candidats PLR qui ont su prouver leurs compétences tout au long de la dernière législature. »

M. Chédel (UDC) rappelle que son groupe représente désormais 22% des électeurs de notre commune, soit un électeur sur 5.

Mathématiquement, son groupe a légitimement une place au sein du Conseil communal de Val-de-Travers. Cette perspective a cependant suscité des réactions inquiètes auprès de certains membres du Conseil général, notamment sur les compétences de son parti à travailler avec professionnalisme et collégialité.

Si certains membres auraient personnellement bien vu M. Chédel pour occuper un poste à l'Exécutif, il précise que pour des raisons personnelles, il n'est pas dans ses intentions de remplir cette fonction.

Néanmoins, malgré leur légitimité démocratique et arithmétique, les conditions posées par les différents groupes étaient les suivantes : Le ou les candidats UDC devaient être choisi(s) parmi les trois premiers élus de leur liste et devaient être compétents et collégiaux.

Son groupe a donc rempli toutes ces exigences en présentant MM. Loïc Frey et Alexandre Willener.

Tous deux ont une solide expérience politique, un statut professionnel confirmant leurs aptitudes à gérer une équipe au caractère à la fois fort et conciliant et à l'attitude ferme mais collégiale.

Leur ticket à deux candidats témoigne également de leur volonté à proposer un choix transparent et pluriel à cette Assemblée.

Conscient de ces responsabilités, le groupe UDC est prêt à les assumer dans le respect des institutions du collège et de la volonté du peuple avec rigueur, professionnalisme et collégialité.

Le groupe UDC est prêt à travailler main dans la main avec l'ensemble des groupes politiques, dans l'intérêt de notre belle commune et de ses habitants. Il est aussi prêt à proposer de nombreux projets en ce sens.

Son groupe invite le Législatif à considérer leur bonne foi et leur volonté collégiale et à en suivre la volonté du 22% des électeurs de notre commune, en accueillant un de leur candidat au sein de l'Exécutif communal.

M. Cimenti (PS) propose la candidature des deux candidats sortants, soit MM. Frédéric Mairy et Christian Mermet, respectivement responsables des dicastères de l'économie, des finances et de l'intégration sociale et responsable du développement territorial, de la vie associative et de la culture.

Au niveau de l'élection, le groupe socialiste se positionnera dans la continuité en soutenant la composition actuelle du Conseil communal, très largement plébiscitée par la population, à très juste titre.

Cette décision finale s'est définie au sein du groupe après avoir pris en considération les différentes options. Dans les faits, le groupe socialiste a entendu les candidats proposés par le groupe UDC et ces entretiens n'ont pas permis de remettre en question la constitution actuelle de l'Exécutif.

A ce propos, il tient à être très clair. Les élections ont mis en évidence plusieurs éléments. L'aspect le plus marquant est certainement la montée de l'UDC, qui leur consent en toute légitimité d'aspirer à l'Exécutif. Cette vision arithmétique aurait d'ailleurs aussi pu être celle des socialistes, puisque grâce à l'appareil de la gauche plurielle, le groupe socialiste aurait aussi pu proposer un candidat supplémentaire.

Or, cette solution n'a pas été longtemps considérée et cela pour diverses raisons. D'abord, cela n'aurait pas reflété l'équilibre avec le Conseil général mais surtout à cause d'un très large plébiscite des Conseillers communaux sortants.

La parole n'étant plus demandée, le président demande aux questeurs de bien vouloir distribuer les bulletins pour que les membres du Législatif puissent se prononcer sur les 7 candidatures déposées :

- ✓ Mme Chantal Brunner (PLR),
- ✓ M. Yves Fatton (PLR),
- ✓ M. Thierry Michel (PLR),
- ✓ M. Loïc Frey (UDC),
- ✓ M. Alexandre Willener (UDC)
- ✓ M. Frédéric Mairy (PS),
- ✓ M. Christian Mermet (PS).

Il précise que le dépouillement se déroulera sur scène à la vue de tous, mais que chacun est prié de rester à sa place pendant ce laps de temps.

Le dépouillement des bulletins de ce premier tour aboutit aux résultats suivants :

Bulletins délivrés :	41
Bulletins rentrés :	41
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	41
Majorité absolue :	21

Sont élus :

M. Frédéric Mairy, avec 40 voix
M. Thierry Michel, avec 37 voix
Mme Chantal Brunner, avec 28 voix
M. Yves Fatton, avec 28 voix
M. Christian Mermet, avec 26 voix

Obtiennent des voix :

M. Loïc Frey, 10 voix
M. Alexandre Willener, 9 voix

L'élection étant terminée, le président félicite les nouveaux élus et leur souhaite bien du plaisir dans leur nouvelle et ancienne fonction. L'Assemblée applaudit les membres élus.

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe regrette très amèrement la mise à l'écart de 22% des électeurs de la commune de Val-de-Travers, soit un électeur sur cinq.

Fort de cette conclusion, le groupe UDC se place dès ce soir dans l'opposition et annonce le lancement très prochain d'une initiative populaire communale pour l'élection par le peuple du Conseil communal au système proportionnel, afin de donner aux Vallonnières et au Vallonniers une chance de vivre enfin dans une véritable démocratie.

7. NOMINATION DES COMMISSIONS

A) CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE (3 MEMBRES CHOISIS AU SEIN DU CG)

Le président relève que les règles concernant les nominations des commissions sont les mêmes que pour les précédentes fonctions et n'y revient donc pas. Par souci de simplification et selon entente entre les groupes, un viennent-ensuite appelé à siéger au Conseil général en remplacement d'un élu au Conseil communal peut être présenté pour siéger au sein des commissions, pour autant que le Conseil communal ait validé son élection avant la séance constitutive de la commission.

Compte tenu que ce principe a été admis, il laisse dès lors la parole aux différents groupes, afin qu'ils proposent leurs membres à ce conseil.

Au nom du PLR, M. Laurent Patthey (PLR) propose :

✓ Mme Valérie Marquis

Au nom du groupe UDC, M. Rosselet-Christ propose :

✓ M. Jean-Paul Chédel

Au nom du groupe socialiste, M. Cimenti propose :

✓ Mme Nathalie Ebner Cottet

Aucun autre candidat n'étant présenté, MM. Patthey et Chédel, ainsi que Mme Ebner Cottet sont nommés tacitement.

B) COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES (9 MEMBRES)

Le président laisse la parole aux différents groupes afin qu'ils proposent des membres à cette commission.

Au nom du PLR, M. Bortolini (PLR) propose :

✓ Mme Céline Rufener et MM. Gilles Aeschmann et Quentin Di Meo

Au nom du groupe socialiste, M. Cimenti propose :

✓ MM. Pierre-Alain Devenoges et Pierre Wexsteen, ainsi que Mme Antoinette Hurni

Pour la gauche plurielle, M. Cimenti (PS) propose, pour le POP

✓ M. Philippe Vaucher

Au nom du groupe UDC, M. Rosselet-Christ propose :

✓ M. Laurent Kramer ainsi que lui-même

Aucun autre candidat n'étant présenté, les 9 membres de la CGF sont nommés tacitement.

C) COMMISSION DE NATURALISATIONS ET DES AGREGATIONS (7 MEMBRES)

Le président laisse la parole aux différents groupes :

Au nom du PLR, M. Gfeller propose :

✓ MM. Roland Schorderet et Francly Dumont

Au nom du groupe UDC, M. Rosselet-Christ propose :

✓ Mme Christiane Barbey et lui-même

Au nom du groupe socialiste, M. Cimenti propose :

✓ Mmes Sarah Fuchs Rota et Margherita Giovenco

Au nom du groupe Les Verts pour la gauche plurielle, M. Cimenti (PS) propose :

✓ M. Thierry Ray

Aucun autre candidat n'étant présenté, les 7 membres de la CNAT sont nommés tacitement.

D) COMMISSION DES REGLEMENTS (7 MEMBRES)

Le président laisse la parole aux différents groupes afin qu'ils proposent des membres à cette commission.

Au nom du groupe socialiste, M. Cimenti propose :

✓ MM. Ion Karakash, François Oppliger et Pierre Wexsteen

Au nom du PLR, M. Schorderet propose :

✓ MM. Florian Dreyer et Hans Peter Gfeller

Au nom du groupe UDC, M. Rosselet-Christ propose :

✓ Mme Sylvia Schülé et M. Jean-Paul Chédel

Aucun autre candidat n'étant présenté, les 7 membres de la CREGL sont nommés tacitement.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance de constitution. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 20h42.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Pierre-Alain Wyss

François Oppliger

Postulat en suspens :

- ✓ PLR : « Diminution du coefficient fiscal », acceptée par le CG lors de sa séance du 27 mai 2016